

INFO-PARENTS



- Notre journal mensuel

Nous vous invitons à consulter le site Internet de notre école à l'adresse suivante : <https://stedouard.csdgs.qc.ca/>

28 août	Rencontre parents/enseignants et assemblée générale 18h à 19h : Préscolaire, 2 ^e cycle et groupe 931 19h à 19h30 : Assemblée générale des parents 19h30 à 20h30 : 1 ^{er} et 3 ^e cycle
1 ^{er} septembre	CONGÉ
2 au 4 septembre	Entrée progressive du préscolaire et début des journées régulières pour les autres.
12 septembre	Photos scolaires
26 septembre	Journée pédagogique
30 septembre	Prise de présences officielle – Éviter les absences svp!



Assemblée des parents

L'assemblée des parents se tiendra le 28 août prochain à 19h. Si vous souhaitez poser votre candidature pour devenir membre du conseil d'établissement, deux postes seront à pourvoir pour une durée de deux ans. Il est donc indispensable d'être présent le 28 août, car la présentation des candidatures et le vote auront lieu lors de cette même soirée.

La première séance régulière du conseil d'établissement aura lieu le jeudi 24 septembre prochain à 18 h 30 à la salle polyvalente de l'école.

Heure d'ouverture du secrétariat

7h30 à 11h30
12h30 à 15h30

Horaire des élèves – Arrivées et départs

À compter de **7 h 50**, les enseignants surveillent sur la cour d'école. Les élèves marcheurs et les élèves transportés par autobus ou par leurs parents peuvent entrer dans la cour à ce moment. Il y a toujours la possibilité d'attendre la cloche dans la « zone des marcheurs » située dans le stationnement.

Les cours débutent à 7 h 55.

Le départ pour la période du dîner est à 11 h 20.

Seuls les élèves du service de garde et du service de la surveillance du midi peuvent être présents sur la cour pendant la période du dîner. Les élèves marcheurs doivent être de retour sur la cour à **12 h 37**.

La cloche du retour du dîner sonne à 12 h 37 et les cours débutent à 12 h 40.

Le départ en après-midi est à 15 h.

**Comme vous le savez, la ponctualité est une bonne habitude à prendre.
Les billets de retard seront d'ailleurs de retour cette année.**

Départ hâtif

Comme l'année dernière, si votre enfant doit quitter plus tôt, veuillez nous en aviser par écrit, soit via l'agenda, soit par courriel.

Aucun changement de fréquentation de dernière minute ne sera accepté par téléphone. Toute demande doit être formulée par écrit et réceptionnée avant 10h le jour même.

(Par exemple, si votre enfant est inscrit au SDG après l'école et que vous me contactez à 14h00 pour demander qu'il prenne l'autobus à 15h00, cette demande sera refusée et vous devrez venir chercher votre enfant au SDG. En revanche, si je reçois une demande écrite avant 10h00, celle-ci sera acceptée, et nous pourrons faire monter l'élève dans l'autobus comme demandé.)

Absences des élèves

Lors de l'absence de votre enfant, **vous devez aviser l'école avant 7 h 50**. Vous pouvez le faire en laissant un message sur la boîte vocale de l'école, en tout temps au **514 380-8899, poste 4711** ou par le module « signaler une absence » de Mozaïkportail.

C'est encore plus simple! La procédure est par ici :

https://stedouard.cssdgs.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/sites/75/2022/12/9-A-3-2_Onglet_Absences.pdf

Médication – Rappel des bonnes pratiques

Cette année, une attention particulière sera mise sur le protocole d'administration de la médication. Si votre enfant doit prendre un médicament, merci de remplir le formulaire à cet effet en fournissant une copie de sa prescription précisant la posologie et la fréquence. Seuls ces médicaments pourront être administrés par notre personnel. Ces médicaments seront d'ailleurs conservés sous clé au secrétariat.

Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de laisser une médication (avec ou sans prescription) à un enfant dans son sac d'école ou sa boîte à dîner.



NOUVEAUTÉ!

Nous tenons à vous informer qu'en raison de l'augmentation des médicaments à administrer durant les heures d'école, nous ne pourrons plus conserver à l'école les médicaments destinés à être administrés « au cas où », tels que l'Advil et le Tylenol. Si votre enfant éprouve des douleurs nécessitant l'administration de ces médicaments, je vous contacterai directement afin que vous puissiez venir les administrer, vous-même, à l'école.

Cellulaires et autres appareils

Nouvelle réglementation en vigueur dès la rentrée. Voici les appareils qui sont interdits en tout temps, du début à la fin des cours, incluant les pauses et le dîner et ce, sur tout le territoire de l'école.

- Les **téléphones cellulaires (et tous les appareils de télécommunication)**;
- Les **écouteurs**, même s'ils ne sont pas utilisés;
- Les **montres intelligentes** avec fonctions de communication;
- Les **tablettes personnelles** et autres appareils mobiles non fournis par l'école.

Eau potable

Encore cette année, nous n'aurons pas d'eau potable à l'école. Cependant, nous avons plusieurs refroidisseurs d'eau installés et les élèves peuvent y remplir une bouteille d'eau. Afin d'améliorer la logistique, nous vous demandons de fournir à votre enfant une bouteille d'eau réutilisable étanche (pas en verre et qui ne se déversera pas si elle est échappée) PLEINE à tous les jours. Merci de votre précieuse collaboration!

Thème de la rentrée

niveaux	fleurs
1ère	Échinacée
2e	Campanule
3e	Pensée
4e	Lys
5e	Iris
6e	Aster
931	Tournesol

Ce sera sous le thème: "Cultivons notre réussite ensemble", que les élèves seront invités à relever de grandes choses, un défi à la fois. Pour cette journée, il devra avoir colorié et/ou décoré une fleur représentant son niveau. Un courriel vous a été envoyé le 11 août dernier avec plus d'informations et la lettre officielle. Si vous ne l'avez pas reçu, s.v.p. communiquer avec le secrétariat au 514-380-8899 poste 4711.

Stationnement sur la rue de l'École

En juin dernier, le conseil municipal de Saint-Édouard a adopté un nouveau règlement (résolution 25-05-086). Une modification de la signalisation entrera en vigueur du 1er septembre au 1er juillet. À partir de cette date, il vous sera interdit de stationner du lundi au vendredi, entre 7h30 et 8h00 ainsi qu'entre 14h30 et 15h00, dans la zone comprise entre les numéros civiques 70 et 76 de la rue de l'École (côté pair). Bien que le nouveau panneau de signalisation ne soit pas encore installé, il est demandé de respecter cette nouvelle consigne dès le 1er septembre. L'espace est désormais dédié aux berlines. (section rouge entourée).

Toujours dans le but d'offrir un environnement sécuritaire à tous nos élèves, nous vous rappelons qu'il est important de respecter ces consignes, surtout le matin :

-Aucune voiture ne devrait être stationnée dans la zone du débarcadère qui se situe entre l'entrée et la sortie du débarcadère des autobus (section identifiée en jaune). Une affiche « stationnement interdit » est d'ailleurs bien visible. Ce tronçon de rue ne sert qu'à faire descendre les élèves des voitures. Si vous tenez à accompagner votre enfant, merci de vous stationner sur la rue de l'École ou la rue du Parc.

-Merci **de ne jamais vous stationner dans le stationnement des employés.** Nous constatons régulièrement des voitures derrière le conteneur à déchets.

-Les piétons (autant enfants que parents) sont priés de ne pas passer à travers le stationnement des employés et de plutôt emprunter les passages piétonniers des rues du Parc et de l'École.

Pour tous les détails, c'est par ici : <https://youtu.be/BxBk8 UpLa0>

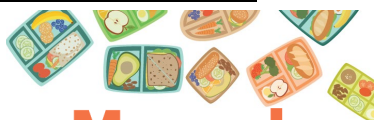
Débarcadère autobus

Nous vous demandons de respecter cette zone qui est réservée aux autobus seulement. Toutefois, en contexte régulier, le matin avant 7 h 30 et le soir après 15 h 15, vous pouvez vous stationner à cet endroit pour venir chercher ou porter votre enfant au service de garde.

N'oubliez pas de faire attention à nos marcheurs!

Sachez que la sécurité de nos élèves est une priorité pour nous.

Traiteur Merenda



Merenda

Traiteur scolaire

Quand ?

Du lundi au vendredi à partir du 9 septembre 2024

Comment ?

Créer votre compte client au www.traiteurmerenda.com

Cette année encore, nous bénéficions des services du traiteur Merenda. Dès le 8 septembre, il sera de retour avec ses délicieux petits plats préparés avec soin. Retrouvez tous les menus et les instructions pour le paiement sur leur site : <https://www.traiteurmerenda.com/inscrivez-vous.html>. C'est facile et rapide !



Activités parascolaires

Pour l'automne, deux activités parascolaires seront offertes, soit l'anglais et les sciences en folies. Surveillez le sac à dos de votre enfant si vous souhaitez l'inscrire à l'une ou l'autre de ces activités.

Facturation

Vous recevrez, d'ici la fin septembre, la facture du matériel pédagogique qui sera utilisé en classe. Cette facture ne sera pas remise en « version papier », elle sera disponible sur le portail parent sous la rubrique « Finances – État de compte ». Toutes vos factures de l'école s'y retrouveront (effets scolaires, surveillance du midi et service de garde). Veuillez noter que nous privilégions le paiement par Internet. Si vous avez besoin d'aide pour votre paiement Internet, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat de l'école. Chaque facture représente un numéro différent lorsque vous effectuez un paiement en ligne alors il est important de bien vérifier quelle facture est payée.

Les factures pour la surveillance du midi et du service de garde seront remises mensuellement. Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec Geneviève Gouin au 514-380-8899, poste 4711.

Activités payantes et soldes impayés

Veuillez noter que depuis 2023, un enfant ne pourra pas participer à une activité payante organisée par l'école (sortie, activités parascolaires, activité de groupe, etc.) tant et aussi longtemps qu'il reste un solde au secrétariat. Les sorties culturelles gratuites ne sont pas touchées par cette mesure.

Équipe-école 25-26

Voici le nom des membres de l'équipe-école 25-26

Direction

- Karine Gauthier

Enseignants

- Jessica Caissy, enseignante maternelle 4 ans (001)
- Martine Lacasse et Julie Thomas, enseignante maternelle 5 ans (011)
- Nathalie Thomas, enseignante 1re année (101)
- Stéphanie Fortier, Julie Thomas, enseignantes 2e année (201)
- Nathalie Desjardins 2e année (202)
- Chantal Langlois, enseignante 3e année (301)
- Gabrielle Dalcourt, enseignante 4e année (401)
- Mélissa Lavigreur et Caroline Tondreau, enseignante 5e année (501)
- Audrey Vendette, enseignante groupe GADL (931)
- Catherine Ciornei, enseignante 6e année (601)
- Michèle Dubé, orthopédagogue

Spécialistes

- Jean-Benoît Bisailon, enseignant, éducation physique
- Chantal Grondin, enseignante d'anglais
- Karine Chartrand, art dramatique

Professionnelles

- Marylou Leclerc, orthophoniste
- Alexandre Gadoua, psychoéducateur

Personnel de soutien

- Chantal Castonguay, TES
- Stéphanie Boissy, TES
- Isabelle Legault, PEH maternelle 4 ans
- Chantal Sénécal, PEH maternelle 5 ans
- Karine Santerre, secrétaire d'école
- Robert Langevin, concierge de jour
- Pierre Boulanger, concierge de soir

Service de garde

- Geneviève Gouin, technicienne en service de garde
- Carmen Bernier, éducatrice
- Caroline Ménard, éducatrice
- Josiane Lamer, éducatrice
- Chantal Sénécal, surveillante
- Marjorie Laforest, surveillante
- Lucie Landry, surveillante



SERVICE DE GARDE / SURVEILLANCE DU MIDI

Les premiers sourires du début et de la fin de journée!

Horaire du service de garde

- 7h00 à 7h50
- 11h20 à 12h37
- 15h00 à 17h45



Cantine

Comme chaque année, seuls les élèves du 3e cycle seront autorisés à manger à la cantine le midi, à condition d'avoir une autorisation parentale écrite préalablement remise. Aucune demande téléphonique ne sera

acceptée pour obtenir cette permission. Cette possibilité sera valable uniquement entre le 15 mai et le 23 juin de chaque année.

Repas

Pour des raisons de sécurité, les contenants en verre sont strictement interdits.

Karine Gauthier

Directrice